

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clemens, Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. DAGORY Laurent, M. OHEIX Hervé, M. RIOLLET Vincent, M. WEINLAND Robert, M. CHIALVO Michel.

Absente: Mme CHAPEL Clarisse donne pouvoir à M. VANDEPUTTE Philippe.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la séance du 12 juin 2020 est faite et approuvée à l'unanimité.

1) Points sur les travaux

1) Présentation de l'aménagement de la D100

Monsieur le Maire présente en vidéo- projection les deux solutions proposées par le cabinet d'étude Alba Paysage, pour l'aménagement d'un parking et pour les arrêts de bus sur la D100.

Le premier projet concerne une création de parking des deux côtés de la voie partant de la rue des Jardins à hauteur du cimetière et allant à la D100. Un cheminement piétonnier irait jusqu'à l'arrêt de bus qui se situerait sur la D100.

Un aménagement arboré du parking jusqu'à la pointe ainsi que des bancs s'intégreraient dans ce projet.

Le deuxième projet se situe au niveau de la Croix place du 14 juillet, côté champs, dans le sens La Roche-Guyon - Villers-en-Arthies avec une création de parking le long du chemin de Caucriaumont.

Une réflexion est engagée pour les arrêts de bus: est-il possible de prévoir un arrêt de bus sur la D100 matérialisé par un rétrécissement de la chaussée (largeur du bus) avec les quais de chaque côté?

Il faudra aussi tenir compte de la largeur des engins agricoles, soit 4.20m.

Le premier projet est le plus apprécié par l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire va demander des devis pour chiffrer les deux projets afin d'obtenir des subventions. Il présentera ces deux projets au Département pour connaître leur faisabilité.

Les travaux de réparation des rives de la D100 débiteront la semaine prochaine. Monsieur le Maire a demandé de prendre la totalité des rives. Un budget de 150 000.00€ a été débloqué par le Département.

2) Rue de la Coursoupe

Monsieur OHEIX soulève le problème de la vitesse rue de la Coursoupe. Il propose d'étudier (idem qu'à Montreuil sur Epte) l'installation de chicanes permettant un stationnement alterné afin de ralentir les voitures. Il faut cependant garder un passage pour les engins agricoles et les bus.

3) Projet du columbarium

Monsieur le Maire après étude et devis, indique que le montant du columbarium et du jardin du souvenir est de 40 564.80 € TTC.

Pour financer cette réalisation deux demandes de subventions ont été faites, l'une auprès du PNR pour un montant de 15000 €, l'autre au département :_dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un montant de 12 044.36€.

en synthèse les deux délibérations sont prises avec le plan de financement suivant :

Plan de financement :

total	33 804.00 € HT - 40 564.80€ TTC
DSIL 35.63%	12 044.36 €
PNR 44.37%	15 000.00 €
Fonds Propres	6 759.64 €HT- 13 520.44€ TTC

la commune s'engage à compléter le financement sur ces fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant,

la commune s'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention.

4) Aménagement du chemin de l'Aumône

Le chemin de l'Aumône serpente entre la D100 et la Goulée. Des travaux importants d'élagage et de coupe de bois ont été effectués par la Sté Pinchon pour rétablir le chemin.

5) Eglise

L'architecte, Monsieur Lecoer, a diminué le montant de son devis concernant le diagnostic de l'église. Le montant validé est de 11 040 €. Celui-ci comprend la prestation du géomètre.

Les frais d'étude pourront être financés par la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) que le Conseil municipal sollicitera l'an prochain. Un rendez vous est prévu le 6 octobre avec tous les acteurs: l'architecte des bâtiments de France, les représentants de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France) et Monsieur Lecoer, l'architecte missionné pour ces travaux.

6) Implantation d'un point d'eau à l'église

Le point d'eau prévu à l'église sera mis en place courant Octobre en attente d'une date de Véolia.

Monsieur le Maire remercie les riverains qui ont arrosé les plantes autour de l'église et du cimetière durant l'été.

7) Travaux d'isolation du logement 1 sente du bois nourri:

Les travaux de ce logement commenceront fin septembre .

8) Réserve incendie : On vient de recevoir les devis : 13 000€ entre le terrassement et l'achat de la citerne. A ce coût il faudra prévoir les raccordement. Monsieur le Maire essaiera de trouver des subventions.

9) Eau potable: problème de canalisations d'eau. Monsieur le Maire demande aux délégués de la commune de poser la question au syndicat pour étudier la rénovation du réseau d'eau.

10) Trottoir devant chez M. Kayem : coût des travaux 7 600€. Il faudrait envisager un trottoir végétalisé et l'élargi afin de ralentir la vitesse des véhicules à cette entrée de village.

11) Verger

Un projet d'abri de jardin pour stocker le matériel est présenté au Conseil municipal.

Une dalle de 7m² devra être coulée pour poser l'abri de jardin en bois de 5m² avec double porte.

Le montant d'un 1^{er} devis s'élève à 7 000€. Après discussion, l'ensemble du Conseil pense qu'il faut revoir ce projet à la baisse et peut-être poser l'abri de jardin sur pilotis pour éviter de couler une dalle.

12) Rebouchage des trous sur les routes du village

Le Chemin des Plantes a été goudronné. Un devis de 17 600€ HT a été fourni pour intervenir rue de la Corniche et rue de l'Eglise sur leur totalité. Travaux à prévoir en 2021. Au chemin des Plantes des tranchées d'évacuation d'eau seront réalisés par notre agent technique.

2) délibérations

a) Désignation de délégués de la C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférables)

Monsieur le Maire fait un résumé au Conseil Municipal de ce qu'est la commission locale d'évaluation des charges transférables (CLECT).

Depuis la loi NOTRE, l'intercommunalité perçoit la CFE des entreprises (cotisation foncière des entreprises) sur son territoire (le taux devant s'unifier sur 10 ans). L'intercommunalité doit reverser à chaque commune la part qui lui est due, basée sur de l'année 2017 . Cela s'appelle l'attribution compensation (CA).

Vu les statuts de la CCVVS

Vu les articles L5212-6 et L5212-7 Du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de nommer M. VANDEPUTTE Philippe pour être délégué de la C.L.E.C.T. au sein de la CCVVS.

b) Demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le changement des têtes de lanternes

Monsieur le Maire propose de demander la dotation de soutien à l'investissement local afin de financer de le remplacement des têtes des lanternes en LED d'un montant estimé à 84 354.0 0€ TTC.

Monsieur le Maire expose les travaux à réaliser. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, le remplacement des têtes de lanternes en LED pour un montant de 84 354.00€ TTC, de demander une subvention au titre de la DSIL. Au préalable une étude sera faite sur la consommation.

Plan de financement :

total : 70 295.00€HT - 84 354.00€ TTC

DSIL 80% : 56 236.00€

Fonds Propres : 14 059.00€HT- 28 118.00€ TTC

La commune s'engage à compléter le financement sur ces fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant.

La commune s'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention.

3) Points sur les commissions

- **SIERC:** élection du bureau. Monsieur le Maire charge nos nouveaux délégués de rappeler nos deux dossiers : l'enfouissement des lignes route du Chesnay et route de l'aérodrome. Désignation d'un deuxième suppléant au SIERC : Mme Clarisse Chapel est élue à l'unanimité. une délibération doit être faite.
- **SMIRTOM :** vote prochainement du nouveau bureau.
- **SIGEL:** La rentrée scolaire s'est passée convenablement. Il y a 65 enfants à l'école. Il y a deux services à la cantine afin de respecter les consignes sanitaires imposées par la COVID 19.

4) Points divers

- Envoyer le tableau des coordonnées à tous les membres du Conseil Municipal.
- Date des vœux: si la situation sanitaire le permet, Monsieur le Maire présentera ses vœux aux administrés le 10 janvier 2021 à 12 heures au foyer rural.
- Caravanes du Festival théâtral du Vexin: la date proposée était le 11 novembre. Monsieur le Maire souligne que ce jour est dédié aux Hommes qui ont œuvré pour la paix. Ce jour là doit être consacré à rendre hommage à leurs engagements .
Après un entretien avec la responsable, celle-ci s'est engagée à ne venir que l'après-midi du 11 novembre. De l'avis général des Conseillers Municipaux, il aurait été plus judicieux que ce spectacle soit présenté au printemps.
Monsieur Chialvo explique que c'est un festival professionnel et que le seul créneau disponible était cette date. Une réunion doit avoir lieu pour régler l'aspect financier et technique entre les Amis de Chérence, le foyer rural et la Mairie. Le coût total de ce spectacle est de l'ordre de 500€.
- AAVO: le long de la route du terrain d'aviation la ligne téléphonique a été arrachée. La Mairie va, dès vendredi, demander une intervention à France Télécom. Les portes du hangar ne sont toujours pas réparées. Un courrier en lettre recommandée sera envoyé au constructeur LMDV.
- Livre de Chérence: Monsieur Weinland a collecté de nouvelles sources. Il voudrait faire un livre différent de la première édition dans la forme. Il souhaite rédiger l'histoire des Chérençais tout au long des siècles en reliant et en exploitant l'ensemble des sources collectées. L'objectif est que ce livre soit prêt fin 2021.
Monsieur le Maire remercie Monsieur Weinland pour son travail fouillé et minutieux, ainsi que pour l'exposition qu'il a présentée le week-end dernier au Foyer rural. Celle-ci était d'un grand intérêt historique et artistique.
- Courrier de M. Riollet Vincent: Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Riollet concernant le chemin rural n° 30. Celui-ci longe sa maison et sépare son terrain en 2; il ne peut pas le clôturer, ce qui lui pose des problèmes de sécurité. Il propose de donner, en contre-partie de ce chemin communal, un morceau de son terrain qui longe sa propriété. Le nouveau chemin contournerait celle-ci, ce qui ne pénaliserait pas le voisinage.
Le Conseil municipal en est d'accord sur le principe.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 6 novembre 2020 à 19 heures 30 .

séance levée à 23h15
Le Maire
Philippe VANDEPUTTE